



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

AVIS DE CONCOURS DE GARDIEN DE LA PAIX

Est autorisée au titre de l'année 2018, l'ouverture des concours nationaux à affectation nationale et à affectation régionale Île-de-France pour le recrutement de gardiens de la paix de la police nationale.

La date limite d'inscription est fixée au **16 juillet 2018**, le cachet de la poste faisant foi.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront le **25 septembre 2018**.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

CONCOURS EXTERNE

Il est ouvert aux hommes et aux femmes :

- de nationalité française âgés de 17 ans au moins et 35 ans au plus au 1^{er} janvier 2018 (sauf dérogations).
- remplissant les conditions d'aptitude physique.
- titulaires du diplôme du baccalauréat (ou d'un titre équivalent)
- ayant un casier judiciaire vierge.
- en règle avec la législation sur le service national.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le site du recrutement de la police nationale «www.lapolice.nationale.recrute.fr» ou auprès du Service administratif et technique de la police nationale (SATPN) - Immeuble Galliéni – 80 rue de la République 97263 Fort-de-France - Tél. : 0596 60 88 41 – 0596 60 88 42 - Réception du public : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00